

VIR

VERSUS

ASL

QUELLES DIFFÉRENCES ?



Montage en VIR :
Vente d'Immeuble à
Rénover



Montage en ASL :
Association Syndicale
Libre

La rénovation est
réalisée par
l'opérateur jusqu'à
l'achèvement des
travaux.

La réalisation des
travaux de restauration
parties communes et
privatives est gérée par
un ensemble des
copropriétaires de
l'immeuble

L'acquéreur bénéficie
d'une garantie
d'achèvement des
travaux.

La réduction d'IR est
obtenue l'année au
cours de laquelle le
montant est
effectivement
employé par le syndic
ou l'association au
paiement des
dépenses

Les frais de notaire
sont calculés sur la
totalité de
l'acquisition du bien
(foncier + travaux)

Les frais de notaires
sont calculés sur la
valeur du foncier seul